

# Ville de Saint-Gabriel

## M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2017 à 08h30 à la salle du conseil située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1  
Monsieur Yves Morin, conseiller №.3  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Absences motivées : Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4  
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

### 336-10-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Réjean Riel  
Appuyé par Steve Subranni  
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 5 octobre 2017, soit ouverte à 08h30.

Adoptée à l'unanimité

### 337-10-2017 2. Renonciation à l'avis de convocation

ATTENDU l'article 325 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les membres présents, formant quorum au sein de ce conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, renoncent aux formalités prescrites pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant l'avis de renonciation.

Adoptée à l'unanimité

## **LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

### **À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL :**

Monsieur Gaétan Gravel, maire  
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1  
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3  
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4  
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5  
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6

Madame, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, traitant des sujets contenus dans l'ordre du jour qui suit. La séance se tiendra à 8h30, jeudi le 5 octobre 2017, au 45 de la rue Beausoleil.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Achat et entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
5. Rémunération du personnel électoral
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

*Donné à Saint-Gabriel, ce 4<sup>ème</sup> jour d'octobre 2017  
Par : Michel St-Laurent, directeur général et greffier*

#### **338-10-2017 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Yves Morin  
Appuyé par Stephen Subranni  
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 5 octobre 2017, soit et est adopté, tel que présenté sur l'avis de convocation.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **339-10-2017 4. Achat et entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques**

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Réjean Riel  
Et résolu :

**QUE** les membres de ce conseil, autorisent le directeur général, Monsieur Michel St-Laurent à procéder à l'achat de deux (2) bornes électriques à l'entreprise « **Circuit Électrique** » (Smart Two sur piédestal) au montant de **8 337 \$**, plus les taxes applicables.

**QUE** les membres de ce conseil, autorisent le directeur général, Monsieur Michel St-Laurent à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec l'entreprise « **Beaulieu Électritech inc.** ».

**Adoptée à l'unanimité**

### 340-10-2017 5. Rémunération du personnel électoral

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

**QUE** la rémunération 2017 offerte au personnel électoral soit et est établie, selon les énoncés apparaissant dans le tableau suivant :

<b>POSTE OCCUPÉ</b>	<b>RÉMUNÉRATION ASSOCIÉE</b>
Président d'élection :	0.43 \$ par électeur 536 \$ le jour du scrutin 357 \$ lors du vote par anticipation et itinérant
Adjoint au président d'élection :	50 % du président d'élection
Secrétaire d'élection :	75 % du président d'élection
Scrutateur :	160 \$ le jour du scrutin 120 \$ pour le jour du vote par anticipation + 35 \$ scrutin = 155 \$ 90 \$ pour le vote itinérant
Secrétaire :	150 \$ le jour du scrutin 110 \$ lors du vote par anticipation + 35 \$ scrutin = 145 \$ 80 \$ pour le vote itinérant
Primo :	140 \$ le jour du scrutin 110 \$ lors du vote par anticipation
<b>FORMATION :</b>	<b>MONTANT FORFAITAIRE ADDITIONNEL DE 25\$ POUR ASSISTER À UNE SÉANCE DE FORMATION</b>

QUE la rémunération 2017 offerte au personnel affecté aux commissions de révision soit et est établie, selon les énoncés apparaissant dans le tableau suivant :

POSTE OCCUPÉ	RÉMUNÉRATION ASSOCIÉE
Réviseur :	15 \$ chaque heure qu'il siège
Secrétaire :	15 \$ chaque heure où la commission de révision, siège
Agent réviseur :	15 \$ chaque heure où il exerce ses fonctions
FORMATION :	MONTANT FORFAITAIRE ADDITIONNEL DE 25\$ POUR ASSISTER À UNE SÉANCE DE FORMATION

QUE la rémunération 2017 offerte au personnel affecté à la table de vérification de même qu'à la table d'accueil, soit et est établie, selon les énoncés apparaissant dans le tableau suivant :

POSTE OCCUPÉ	RÉMUNÉRATION ASSOCIÉE
Membres :	140 \$ le jour du scrutin 110 \$ lors du vote par anticipation
FORMATION :	MONTANT FORFAITAIRE ADDITIONNEL DE 25\$ POUR ASSISTER À UNE SÉANCE DE FORMATION

Adoptée à l'unanimité

## 6. Période de questions

### 341-10-2017 7. Clôture et levée de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017

Il est proposé par Stephen Subranni  
Appuyé par Yves Morin  
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 5 octobre 2017 soit levée à 08h40.

Adoptée à l'unanimité

---

Gaétan Gravel  
Maire

---

Michel St-Laurent  
Directeur général et greffier

**Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes**

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2017.

---

*Gaétan Gravel, Maire*